

# Les formations proposées

NB :Le fonctionnement du CDFAA de la Creuse est assuré par un financement résultant du reversement de la taxe d'apprentissage par les entreprises avec le soutien financier de la Région Limousin et du Fonds Social Européen.

## ✂ Secteur agricole :

- CAPA Production Agricole et Utilisation du Matériel
- Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
- BPA Travaux de la Production Animale
- Bac Professionnel CGEA en 3 ans
- BTSA Analyse et conduite des Systèmes d'Exploitation

## ✂ Secteur service :

- CAPA Services en Milieu Rural
- Bac Professionnel SAPT en 3 ans

## ✂ Secteur eau

- BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau en 1 ou 2 ans



**Centre Départemental de Formation  
d'Apprentis Agricole d'Ahun**  
23150 AHUN

Tél. : 05.55.81.48.91

Fax : 05.55.81.48.62

Email : cfa.creuse@educagri.fr

Site Internet :www.ahun.educagri.fr



Les métiers de demain se préparent au CDFAA de la Creuse

# Devenir APPRENTI(E) : Préparer un métier et valider un diplôme

L'apprentissage allie formation théorique, expérience professionnelle et rémunération. Il offre une passerelle vers la vie active pour les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans sous certaines conditions). Régi par le code du travail, le statut d'apprenti est obtenu par la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur sur une durée de 1 à 3 ans

## Un engagement entre l'apprenti l'entreprise, et le centre de formation

*L'apprentissage : une formation répartie entre l'entreprise et le CFA pour une complémentarité entre théorie et pratique.*



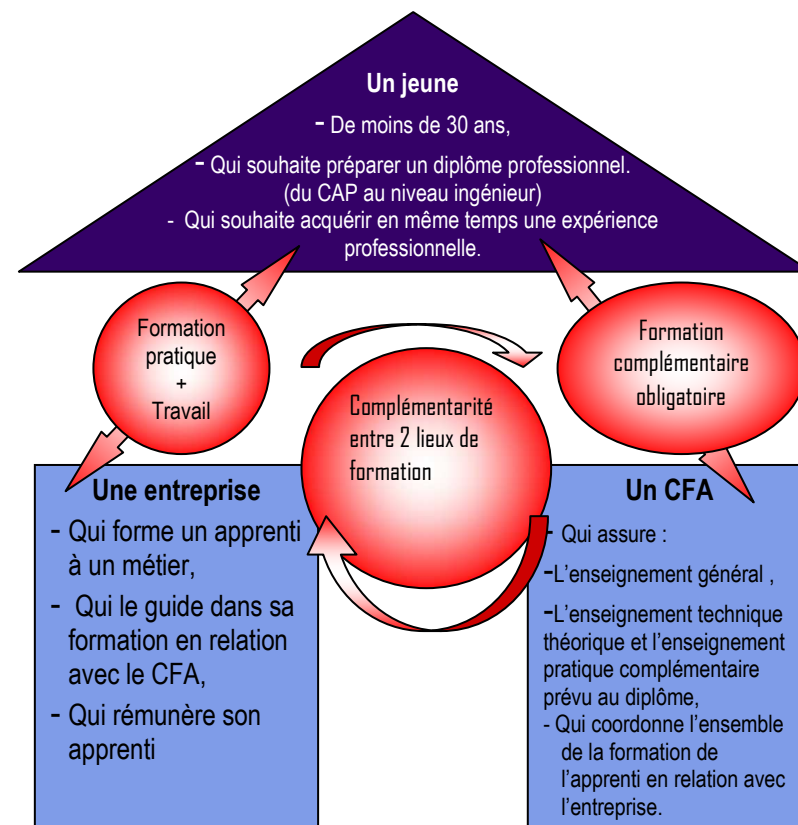
agriculture



eau



services



## Les avantages du statut d'apprenti

- ☒ Suivre **une formation gratuite**, organisée par le CFA, préparant à un diplôme (CAPA, BEPA, Bac professionnel, BTSA),
- ☒ Percevoir **une rémunération** déterminée en pourcentage du salaire minimum de croissance (SMIC) et dont le montant varie en fonction de l'âge et de l'avancement dans la formation,
- ☒ Bénéficier d'une **carte de l'apprenti, étudiant des métiers**, ouvrant droit aux avantages des étudiants,
- ☒ Bénéficier des mêmes droits aux **congés payés** que l'ensemble des salariés en entreprise,
- ☒ Bénéficier d'une **couverture sociale** selon le régime de l'entreprise (régime général ou MSA),
- ☒ Acquérir de la pratique professionnelle prise en compte pour les **droits à la retraite, les ASSEDIC**,
- ☒ Percevoir éventuellement l'allocation logement,
- ☒ Maintien des allocations familiales, si l'apprenti a moins de 20 ans et perçoit moins de 55% du SMIC,
- ☒ Percevoir des indemnités de transport, calculées en fonction de la distance d'habitation, d'hébergement et de restauration, versées par la Région Limousin.

## Les engagements de l'employeur

### **En référence au Livre 1 du Code du travail et de la Charte de l'alternance pour l'apprentissage en Limousin :**

- ☒ Désigner un tuteur chargé de la formation dans l'entreprise
- ☒ Libérer l'apprenti pour ses séances de formation au CDFAA
- ☒ Rémunérer l'apprenti

Grille de rémunération :

Tranches d'âge	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
16 à 17 ans	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
18 à 20 ans	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
21 ans et +	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC

## Les engagements de l'apprenti

- ☒ Effectuer le travail correspondant au diplôme préparé qui vous est confié en entreprise,
- ☒ Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA,
- ☒ Suivre avec assiduité l'enseignement au CFA, (le temps consacré à la formation au centre est considéré comme temps de travail),
- ☒ Utiliser les documents de liaison entre le CFA et le maître d'apprentissage,
- ☒ Se présenter à toutes les épreuves de l'examen.

## Les conditions et démarches

- ☒ Etre âgé de 16 à 30 ans,
- ☒ Etre inscrit au CFA,
- ☒ Avoir signé un contrat avec une entreprise et un maître d'apprentissage,
- ☒ Etre déclaré apte au travail par la médecine du travail.

## Les plus proposés par le CDFAA de la Creuse

- ☒ Avant l'entrée en formation :
  - ☒ Une aide à la recherche d'un maître d'apprentissage,
  - ☒ Un accompagnement dans les démarches de signature du contrat,
- ☒ Pendant la durée du contrat :
  - ☒ L'établissement d'un parcours individuel de formation faisant suite à un positionnement et prenant en compte les acquis et difficultés de l'apprenti,
  - ☒ Un suivi individuel régulier en centre et en entreprise, réalisé par un formateur référent.

Les métiers de demain se préparent au CDFAA de la Creuse